

TARIFS DE VENTE DU GAZ POUR 2024

Tarifs en vigueur dès le 1^{er} octobre 2024

L'abonnement

Le montant de l'abonnement est fixe à l'intérieur de chaque segment de consommation. Il couvre une partie des frais de gestion et d'entretien du réseau.

La consommation d'énergie

Le prix du kilowattheure est fixe à l'intérieur de chaque segment de consommation. Le montant facturé est proportionnel à votre consommation. Il garantit la disponibilité et la réservation du gaz nécessaire à vos besoins.

La puissance nominale

Le montant facturé est proportionnel au dimensionnement de votre installation. Il garantit la disponibilité des capacités d'acheminement du gaz jusqu'à votre installation et couvre une partie des frais de gestion et d'entretien du réseau.

Le tarif Multi correspond au tarif tous usages, chauffage inclus.

Tarifs	Conditions	Abonnement CHF/mois	Energie et réseau ct/kWh	Puissance CHF/kW/mois
		Hors TVA	Hors taxe CO ₂ et TVA	Hors TVA
Multi	0 – 100'000 kWh et puissance < 150 kW	16.90	11.82	
Multi	100'000 – 1 mio kWh ou puissance > 150 kW	60.00	10.04	1.50
Multi	1 mio – 5 mio kWh et puissance > 150 kW	600.00	9.39	1.50

Les montants liés à la puissance et à l'abonnement sont perçus même en l'absence de consommation.

Dès le 1^{er} janvier 2024, la taxe fédérale est de CHF 120.00 par tonne de CO₂, soit 2.156 ct/kWh cts/kWh.

Dès le 1^{er} janvier 2024, la part de biogaz passera de 10 à 15%.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec les Services industriels de Lutry au 021 796 21 11

Lutry, octobre 2024